

Procès-verbal du conseil municipal du trente mars à 20h30

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars le Conseil Municipal de Coulonges-Sur-L'Autize a été convoqué pour le **trente mars à vingt heures trente**.

L'an deux mil vingt-deux, le **TRENTE MARS** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Coulonges-Sur-L'Autize légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Danielle TAVERNEAU, Maire.

Etaient présents : MME TAVERNEAU, Maire, MM. BARATON, MOREAU, MMES JUNIN, RONDARD, Adjoints, MMES ARNAUD, GEFFARD, GIRAUDIN, MALLET, MAUPETIT, MM. DIEUMEGARD, GRANIER, PATOUT, LEBON, élus.

Etait présent : M. Poraksmev POM, comptable de la collectivité

Etaient excusés : MME PICARD, MM. PAPOT, RENOUX

Etaient absents : MME COLIN, M.CORNUAU

Secrétaire de séance :

Madame Agnès GEFFARD a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

Approbation du procès-verbal du 9 mars 2022 :

Le procès-verbal, envoyé par voie électronique, à chaque conseiller municipal, a été approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion pour le budget commune :

Délib-020-2022 Préf des DS le 08/04/2022

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte de gestion pour le budget lotissement « Pré Maçon » :

Délib-021-2022 Préf des DS le 08/04/2022

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote du compte administratif pour le budget - commune - :

Délib-022-2022 Préf des DS le 08/04/2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LEBON, vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Résultat de l'exercice :

Excédent de fonctionnement : 357 429,09 €

Déficit d'investissement : - 474 377,35 €

Résultat de clôture :

Excédent de fonctionnement : 961 300,36 €

Déficit d'investissement : - 221 580,91 €

Vote du compte administratif pour le budget – Lotissement Pré Maçon - :

Délib-023-2022 Préf des DS le 08/04/2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LEBON, vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Résultat de l'exercice :

Excédent de fonctionnement : 44 846,90 €

Excédent d'investissement : /

Résultat de clôture :

Excédent de fonctionnement : 145 256,21 €

Déficit d'investissement : - 85 894,54 €

Affectation des résultats :

Délib-024-2022 Préf des DS le 08/04/2022

a) Budget principal :

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	1 845 157,39 €
Recettes (b)	2 202 586,48 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	357 429,09 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	734 021,33 €
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	961 300,36 €

INVESTISSEMENT		
Recettes	Recettes N (a)	785 899,44 €
	Excédent N-1 investissement (b)	252 796,44 €
	Recettes totales (c=a+b)	1 038 695,88 €
Dépenses	Dépenses N (d)	1 260 276,79 €
Solde d'exécution (e=c-d)		- 221 580,91 €

Reste à réaliser	Recettes	338 301,00 €
	Dépenses	489 005,00 €
	Solde (f)	- 150 704,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2021 (g =e+f)		- 372 284,91 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2021	
Excédent de fonctionnement cumulé	961 300,36 €
Besoin de financement pour l'investissement (1068)	372 284,91 €
Résultat global de clôture	589 015,45 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2022	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	372 284,91 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	589 015,45 €

b) Budget annexe : lotissement Pré Maçon

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	2 403,10 €
Recettes (b)	47 250,00 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	44 846,90 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	100 409,01 €
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	145 256,21 €

INVESTISSEMENT		
Recettes	Recettes N (a)	0 €
Dépenses	Dépenses N (c)	0 €
	Déficit N-1 investissement (d)	85 894,54 €
	Dépenses totales	0 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2022	
Déficit d'investissement reporté (001)	85 894,54 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	145 256,21€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, statue sur l'affectation des résultats proposée pour le budget principal et le budget annexe « lotissement Pré-Maçon ».

Vote des taux des deux taxes – Année 2022 –

Délib-025-2022 Préf des le 12/04/2022

Madame le Maire présente aux élus municipaux l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes pour 2022.

Après discussion, il est proposé de ne pas augmenter les taux cette année et par conséquent de maintenir ceux de l'an passé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal a décidé de voter les taux suivants des 2 taxes pour la commune de Coulonges-sur-l'Autize :

- **Taxe foncière (bâti) : 37,41 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 68,74 %**

Vote du budget primitif commune – année 2022 – :

Délib-026-2022 Préf des DS le 08/04/2022

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal ADOPTE, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2022 comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	2 391 892,00 €
Recettes d'investissement :	2 391 892,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	2 732 477,00 €
Recettes de fonctionnement :	2 732 477,00 €

Vote du budget primitif lotissement Pré Maçon – année 2022 – :

Délib-027-2022 Préf des DS le 08/04/2022

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal ADOPTE, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2022 comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	85 894,54 €
Recettes d'investissement :	85 894,54 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	177 748,12 €
Recettes de fonctionnement :	177 748,12 €

Fonds de concours de la commune vers la communauté de communes Val de Gâtine :

Délib-028-2022 Préf des DS le 26/04/2022

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'en 2021, la commune avait fléchi la route de Cougou pour utiliser l'enveloppe budgétaire « voirie » allouée par la communauté de communes Val de Gâtine. Cette enveloppe sert à entretenir les voies communautaires situées sur la commune.

Les travaux s'effectuent avec retard en ce début d'année 2022, ce qui permet d'utiliser l'enveloppe 2021 et celle de 2022 :

- * Enveloppe communautaire 2021 : 21 193,51 € TTC (dont un reliquat de 342,51 € de 2020)
- * Enveloppe communautaire 2022 : 17 772,00 € TTC

Montant des travaux payés par la communauté de communes : 49 624,56 € TTC
L'enveloppe financière n'étant pas suffisante (38 965,51 €), Madame le Maire propose que la commune abonde par un fonds de concours vers la communauté de communes de 10 659,05 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise de verser à la communauté de communes Val de Gâtine par le biais d'un fonds de concours d'un montant de 10 659,05 € TTC, et de prévoir cette dépense au budget.

Lancement d'une consultation pour l'achat d'un tracteur :

Délib-029-2022 Préf des DS le 26/04/2022

Madame le Maire informe les élus municipaux qu'il est nécessaire de remplacer un tracteur pour les besoins du service technique. La dépense a été prévue au budget primitif.

Avant son achat, une consultation des entreprises dans le cadre de la procédure des marchés publics doit être lancée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à procéder à une consultation des entreprises dans le cadre des marchés publics pour acquérir ce tracteur.

Choix de l'organisme bancaire pour un emprunt :

Délib-019-2022 Préf des DS le 01/04/2022

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que, suite à la délibération du 2 février 2022, une consultation a été lancée auprès des différents organismes bancaires pour un emprunt de 300 000 € afin de couvrir les travaux de viabilisation du nouveau quartier intergénérationnel.

La commission communale qui a étudié le dossier, a choisi le Crédit Agricole qui offre les conditions suivantes :

Crédit à moyen terme taux fixe avec échéances dégressives et durée fixe :

Remboursement constant du capital

- Montant emprunté : 300 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux : 1,28 %
- Périodicités : trimestrielles
- Frais de dossier : 300 €
- Parts sociales : Néant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et autorise le maire à contracter l'emprunt à l'établissement bancaire suivant à savoir, le Crédit Agricole et à signer le contrat de prêt et tous documents nécessaires pour la réalisation de cet emprunt.

Demande de subvention – Concert du groupe « Elle et les Jean » :

Délib-030-2022 Préf des DS le 26/04/2022

Madame le Maire informe les élus municipaux qu'un concert du groupe « Elle et les Jean » aura lieu le vendredi 8 avril 2022 à la bibliothèque municipale. Le coût de cette intervention s'élève à 800 €.

Cette animation rentre dans le cadre des événements musicaux dans les médiathèques des Deux-Sèvres « Vibrations » et est subventionnée à hauteur de 50 % par le conseil départemental des Deux-Sèvres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte l'animation proposée pour un montant de 800 € ainsi que la participation du conseil départemental des Deux-Sèvres qui s'élève à 50 % soit 400 €.

Projet pédagogique – Ecole Publique Belle-Etoile :

Délib-031-2022 Préf des DS le 26/04/2022

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal, que, comme chaque année, l'école publique Belle-Etoile a déposé un dossier de demande de subvention pour son projet pédagogique de l'année scolaire 2021-2022.

Après présentation du projet, Madame le Maire propose de verser 20 € par élève concerné, soit 204 élèves, ce qui fait un montant de 4 080 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et autorise le maire à mandater la somme de 4 080 € à la coopérative de l'école publique Belle-Etoile pour leur projet pédagogique de l'année scolaire 2021-2022.

Bons cadeaux :

Délib-032-2022 Préf des DS le 26/04/2022

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que la collectivité offre des cadeaux sous forme de bons d'achat lorsqu'elle accueille des stagiaires. La somme est établie en fonction de la durée de l'accueil.

Deux stagiaires ont été accueillis dans deux services de la collectivité, il est proposé :

- * un bon d'achat de 120 euros auprès du magasin Caprice,
- * 5 entrées pour le « cinéma chez nous » à 6 € l'entrée soit 30 €, somme versée au Comité des Fêtes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte ces propositions et autorise le maire à mandater les sommes dues aux deux prestataires nommés ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé et l'examen d'aucune autre demande n'étant présenté, la Présidente déclare la séance levée.

De tout quoi, le présent procès-verbal a été dressé que les membres ont signé avec la Présidente et le Secrétaire de Séance.

Ce procès-verbal sera affiché au lieu habituel.

Le Maire,
Danielle TAVERNEAU